

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 septembre 2015 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, madame la conseillère Carmen Marquis et messieurs les conseillers Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Émilie Garneau et M. Christian Caron étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2015-09-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2015-09-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2015-09-03

Modification du calendrier des dates des séances ordinaires

Considérant la tenue d'une réunion importante de la Commission scolaire de Portneuf sur l'institutionnalisation des écoles de Saint-Alban et de Saint-Marc-des-Carières le 9 novembre prochain;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Alban qui était prévue le 09 novembre 2015 à 19h30 soit remise au lundi suivant, soit le 16 novembre à 19h30.

2015-09-04

Soirée Vin et fromage de la fondation de l'école secondaire St-Marc

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, participe à la soirée Vin et fromage de la fondation de l'école secondaire St-Marc pour la Municipalité.

2015-09-05

Tournoi de Golf du Club de golf des pins

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, et M. Gaétan Falardeau, conseiller, participe au tournoi de golf du Club de Golf des Pins qui aura lieu le 18 septembre prochain.

2015-09-06

Aqueduc du village – Mandat à WSP pour la préparation des plans et devis.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la Municipalité étende le mandat de WSP à la production des plans et devis dans le dossier de mise aux normes de l'eau potable et ce, selon leur offre de service au montant de 11 505.00 \$ + taxes.

2015-09-07

Aqueduc du village – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux de mise aux normes de l'aqueduc du village.

Considérant qu'il est nécessaire de faire des mises aux normes à la station de production d'eau potable pour l'aqueduc du village

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate WSP CANADA Inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que La municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

Que la Municipalité s'engage à :

- utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

2015-09-08

Aqueduc du village – Mandat à la Capsa pour une étude faunique et floristique.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate la Capsa pour la réalisation d'une étude faunique et floristique dans le dossier de la mise aux normes de l'eau potable, le tout selon leur offre de service au montant de 4 460.00 \$ + taxes.

2015-09-09

Aqueduc du village – Réaménagement du trop-plein des réservoirs

Considérant qu'un voisin de l'usine de production d'eau potable du village projette la construction d'un chalet prochainement;

Considérant que le tuyau de trop plein de la station passant à proximité de son chalet devra être réaménagé dans le cadre des travaux de mise aux normes.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède tout de suite aux travaux de réaménagement du trop-plein pour éviter d'avoir à faire des travaux sur le terrain voisin durant la construction de leur chalet.

2015-09-10

Aqueduc du village – Achat d'une partie du lot 4 615 753 du cadastre du Québec.

Considérant la résolution numéro 2014-11-06;

Considérant la réponse positive obtenue par la CPTAQ (dossier 408977);

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban poursuive la démarche d'achat d'une partie du lot 4 615 753, soit :

- Faire procéder à l'opération cadastrale
- Mandater un agronome pour superviser les travaux de remblais, tel qu'indiqué dans la décision de la CPTAQ;

Que M. Bernard Naud, maire ou M. Denis Beaulieu, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente.

2015-09-11

Construction d'un Pavillon de jardin – Mandat à Ébénisterie-menuiserie Maxime Green Enr et à 2750-9645 Québec Inc.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde à Ébénisterie-menuiserie Maxime Green Enr. le mandat de construction d'un Pavillon de jardin au centre des loisirs selon la soumission au montant de 14 900 \$ + taxes.

Que la Municipalité accorde à 2750-9645 Québec Inc. le mandat de construction d'une dalle de béton pour le Pavillon de jardin au centre des loisirs selon la soumission au montant de 3 210.92 \$ + taxes.

2015-09-12

Achat de résidus d'asphalte plané

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre de la Compagnie DJL de nous donner des résidus d'asphalte plané si nous allons les chercher au chantier à Deschambault. La Municipalité prévoit en utiliser environ 4 000 tonnes pour recharger des secteurs problématiques dans nos routes en gravier. Les coûts de transports sont estimés à 20 000 \$.

2015-09-13

Achat d'un radar pédagogique

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un radar pédagogique auprès de la compagnie Kalitec selon leur soumission au montant de 5 740.00 \$ +taxes.

2015-09-14

Demande au MTQ : Modification de la limite de vitesse sur la rue Principale et le rang de l'Église Sud.

Considérant que la limite de vitesse est encore de 70 km/h sur une courte distance du rang de l'Église Sud (jusqu'au 372 rue Principale), alors qu'elle est de 50 km/h sur le reste du rang;

Considérant que cette portion (70 km/h) est situé juste avant l'arrivée au village de Saint-Alban;

Considérant que, depuis la dernière décision du Ministère, 'il y a eu plusieurs changements dans le secteur qui nécessiterait une révision à la baisse de la limite de vitesse à la baisse;

Considérant qu'entre autres, on retrouve désormais sur ce tronçon un accès au site touristique des gorges de la rivière Sainte-Anne comprenant terrains de camping et chalets locatifs;

Considérant qu'on retrouve aussi, de l'autre côté du pont, le nouveau pavillon d'accueil de l'organisme Action plans d'eau-plein air et du Parc naturel régional de Portneuf, de même qu'une plage et une rampe de mise à l'eau, ce qui génère un achalandage important;

Considérant que ces deux sites amènent un accroissement important de la circulation automobile et piétonne, puisque que beaucoup de gens circulent aux abords de ces derniers;

Considérant que l'on retrouve aussi sur ce tronçon un accès à la route du Golf, à la rue des Chutes, aux installations du barrage hydroélectrique et à une centrale Telus, de même qu'une traverse de véhicule hors route et une piste cyclable;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban demande au Ministère des Transports de réviser sa décision du 17 mai 2011 (dossier # GCO 20110727-72) et d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur l'entièreté du rang de l'Église Sud ainsi que sur la rue Principale (jusqu'au numéro civique 372).

2015-09-15

Demande au MTQ : Affichage du danger lié à l'intersection route 354 / rang de l'Église Sud.

Considérant que l'intersection de la route 354 et du rang de l'Église Sud est, depuis plusieurs années, jugée dangereuse par le conseil municipal;

Considérant que l'intersection demeure dangereuse et susceptible de causer des accidents importants, même si des modifications ont été faites à la limite de vitesse et au marquage de la chaussée;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande la pose de panneaux identifiant la situation et les dangers du secteur, de manière à inciter les usagers à être vigilants et à respecter la limite de vitesse réduite à 70 km/h dans cette zone.

2015-09-16

Demande de dérogation mineure – M. Fernand Cantin au Lac Long

Considérant que M. Fernand Cantin est titulaire du bail numéro 78395 du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour un terrain de villégiature situé au Lac Long à Saint-Alban;

Considérant que M. Cantin désire remplacer le chalet et la remise situés sur le dit terrain;

Considérant la présence d'une zone en pente végétalisée avec présence d'arbres et de sources d'eau à l'avant de l'aire constructible du terrain;

Considérant qu'une réduction de la marge de recul arrière à 15 mètres par rapport au 20 mètres prescrit permettrait une implantation du chalet à l'endroit idéal sur le terrain compte tenu des préoccupations environnementales, c'est-à-dire la préservation de la zone en pente végétalisée précédemment décrite;

Considérant que M. Cantin n'a aucun voisin arrière, puisqu'il s'agit de terres publiques.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à M. Fernand Cantin pour la réduction de la marge de recul arrière à 15 mètres sur le terrain décrit au bail numéro 78395 du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 septembre 2015, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 431 858.33 \$. Toujours en date du 14 septembre 2015, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2015-09-17

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
PAQUIN, SABRINA (LOISIRS)	5506	48.22 \$
BLOUIN, ETIENNE	5507	75.00 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE (LOISIRS)	5508	200.00 \$
POULIN, DAVE (LOISIRS)	5509	182.00 \$
TROTTIER, MARCO (LOISIRS)	5510	183.00 \$
DELISLE, LAURENCE (LOISIRS)	5511	45.00 \$
GAGNON, AUDREY-ANNE (LOISIRS)	5512	55.00 \$
HAMEL, JULIE	5513	16.00 \$
LECLERC, JEAN	5514	8.00 \$
LACHANCE, ERIC	5515	16.00 \$

THIBEAULT, GHISLAIN	5516	8.00 \$
MATTE, CAROLINE	5517	16.00 \$
TESSIER, MICHEL	5518	8.00 \$
LEVESQUE, CARL	5519	8.00 \$
JULIEN, DANIEL	5520	16.00 \$
LEFEBVRE, VERONIQUE	5521	8.00 \$
LAFRENIERE, ANGIE	5522	8.00 \$
LAFLAMME, ERIC	5523	8.00 \$
CHARPENTIER, ROCK	5524	8.00 \$
POIRE, STEPHANIE	5525	8.00 \$
HAMELIN, FRANCOIS	5526	8.00 \$
EBENISTERIE MENUISERIE MAXIME	5527	6 852.51 \$
REAL HUOT	5528	12 160.68 \$
PETITE CAISSE	5529	51.65 \$
CLUB GOLF DES PINS	5530	200.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	5531	562.00 \$
GESTION JUNO&FRERES	5532	443.75 \$
GESTION JUNO&FRERES	5533	2 252.98 \$
LECLERC, JEAN	5534	308.74 \$
AGI LTEE	5535	37.37 \$
ALAIN COTE CONSULTANT INC.	5536	574.88 \$
AUTOCAR PORTNEUF	5537	1 590.97 \$
AUTOMATISATION JRT	5538	385.17 \$
AVENTUREX	5539	330.21 \$
BELANGER, ALAIN	5540	526.18 \$
BOIVIN GAUVIN	5541	156.95 \$
IMPRESSIONS BORGIA	5542	546.89 \$
CONEX	5543	901.03 \$
CONSTRUC. PAVAGE PORTNEUF	5544	2 031.38 \$
COOP ST-UBALDE	5545	133.75 \$
COURRIER DE PORTNEUF	5546	285.60 \$
DERY TELECOM	5547	49.43 \$
VINCENT L. DOSTIE	5548	115.51 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	5549	1 404.13 \$
EQUIP. BUREAU PORT. CHAMPLAIN	5550	347.33 \$
EQUIPEMENT ACMAT	5551	738.14 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5552	1 979.01 \$
FALARDEAU, PASCAL	5553	23.00 \$
GARAGE J.-P. NAUD&FILS	5554	736.47 \$
EMILIE GARNEAU	5555	69.65 \$
GRAYMONT	5556	788.63 \$
L'HEUREUX	5557	206.28 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	5558	795.70 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	5559	1 534.10 \$
JEAN-PIERRE LEFEBVRE	5560	50.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5561	169.55 \$
MARTIN&LEVESQUE	5562	265.25 \$
MATERIAUX AUDET	5563	113.02 \$
MEUNERIE DYNAMIX	5564	36.77 \$
MORISSETTE, YVON	5565	148.40 \$
MRC DE PORTNEUF	5566	212.49 \$
NAUD, BERNARD	5567	119.36 \$
PAUSE CAFE FELIX	5568	103.31 \$
PAVAGE UCP	5569	8 022.59 \$
ADT CANADA (PROTECTRON)	5570	71.40 \$
REGIE REGIONALE	5571	574.10 \$
INFO PAGE	5572	127.85 \$
FORM. PREVENTION SECOURS	5573	3 097.43 \$
SERVICES MATREC	5574	643.86 \$
EXPO ST-MARC (LOISIRS)	5575	210.00 \$

TOURNESOL PAYSAGISTE	5576	267.24 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	5577	3 080.03 \$
STEPHANE MARCOTTE	5578	9 812.82 \$
TRAVAIL&LOISIRS	5579	232.06 \$
VILLE DE DONNACONA	5580	60.00 \$
VILLE DE ST-MARC	5581	5 266.97 \$
VOHL	5582	47.90 \$
WSP CANADA	5583	3 504.97 \$
PERRON, MARIO	5584	100.00 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5585	465.00 \$
BEAULIEU, DENIS	5586	10.58 \$
ENDRESS+HAUSER	5587	658.77 \$
PERREAULT, ERIC	5588	95.00 \$
PLANTE, CHANTAL	5589	95.00 \$
LEFEBVRE, VERONIQUE	5590	170.00 \$
PETIT, DANIEL	5591	170.00 \$
LACHANCE, ERIC	5592	95.00 \$
CLOUTIER, PASCALE	5593	95.00 \$
JULIEN, DANIEL	5594	95.00 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	3 364.11 \$
	DAS, Prov.	7 811.57 \$
	Télus	1 025.13 \$
	Télus mobilité	73.81 \$
	Hydro Québec	5 551.48 \$
	Visa	741.49 \$
	TOTAL:	72 529.82 \$
NAUD, OLIVIER	5102	274.42 \$
TREPANIER, DENISE	5103	494.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	5104	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	5105	556.48 \$
MORISSETTE, YVON	5106	784.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5107	616.49 \$
PAQUIN, SABRINA	5108	403.06 \$
PERRON, LYDIA	5109	307.90 \$
BERTRAND, ANABELLE	5110	274.42 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	5111	320.87 \$
BLOUIN, ETIENNE	5112	2 291.99 \$
TREPANIER, DENISE	5113	494.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	5114	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	5115	556.48 \$
MORISSETTE, YVON	5116	768.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5117	616.49 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5118	460.75 \$
NAUD, OLIVIER	5119	266.67 \$
TREPANIER, DENISE	5120	492.65 \$
VINCENT L. DOSTIE	5121	749.97 \$
MORISSETTE, YVON	5122	764.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5123	616.49 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5124	460.75 \$
BLOUIN, ETIENNE	5125	556.48 \$
TREPANIER, DENISE	5126	485.65 \$
VINCENT L. DOSTIE	5127	749.97 \$
MORISSETTE, YVON	5128	760.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5129	616.49 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5130	406.16 \$
BLOUIN, ETIENNE	5131	556.48 \$
TREPANIER, DENISE	5132	494.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	5133	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	5134	556.48 \$

MORISSETTE, YVON	5135	752.61 \$
CLOUTIER, ROGER	5136	616.49 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	5137	406.16 \$
CARON, CHRISTIAN	5138	338.10 \$
NAUD, BERNARD	5139	852.54 \$
FALARDEAU, GAETAN	5140	338.10 \$
GARNEAU, EMILIE	5141	338.10 \$
BEAULIEU, DENIS	5142	338.10 \$
MARCOTTE, FRANCIS	5143	338.10 \$
MARQUIS, CARMEN	5144	338.10 \$
BERTRAND, MATHIEU	5145	45.64 \$
BRIERE, JACKY	5146	88.59 \$
CHALIFOUR, YVON	5147	45.64 \$
GRONDINES, BENOIT	5148	132.57 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5149	135.98 \$
LAFRENIERE, JOVANY	5150	45.64 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	5151	45.64 \$
LEVESQUE, ANDRE	5152	45.64 \$
MARCOTTE, DORIS	5153	89.88 \$
MARCOTTE, GUY	5154	91.29 \$
NAUD, GUILLAUME	5155	45.64 \$
PERRON, JACQUELIN	5156	45.64 \$
PERRON, MARIO	5157	156.64 \$
RICHARD, ALEXANDRE	5158	45.64 \$
TESSIER, PATRICK	5159	45.64 \$
TOTAL:		25 767.91 \$
GRAND		
TOTAL:		98 297.73 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2015-09-18

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h55.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »